

Action COM03 **	Informers les élus et maîtres d'ouvrage sur les dispositions inhérentes aux études d'incidence Natura 2000
---------------------------	---

OBJECTIF(S) DE CONSERVATION

- ▶ Amélioration de la qualité de l'eau de la lagune et des écosystèmes aquatiques
- ▶ Restauration du fonctionnement hydrologique de la lagune et des marais
- ▶ Maintien de la diversité des habitats naturels des marges de l'étang
- ▶ Préservation du caractère naturel et de la quiétude du site
- ▶ Conservation de la population de Cistude d'Europe et de ses habitats
- ▶ Amélioration des potentialités d'accueil des oiseaux
- ▶ Préservation des milieux dunaires

Action transversale : Ensemble de la zone Natura 2000



OPERATION(S)

21-Sensibiliser et former la population locale aux enjeux écologiques et aux bonnes pratiques

ENJEUX ET JUSTIFICATION DE L'ACTION

Principaux habitats et espèces concernés

Tous habitats d'intérêt communautaire et habitats d'espèces

Facteur(s) contrariant leur état de conservation

-

Justification(s) de l'action et effet(s) attendu(s)

Le régime d'évaluation des incidences Natura 2000 (Circulaire interministérielle DNP/SDEN N° 2004 - 1 du 5 octobre 2004) s'applique aux programmes et projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements relevant de régimes d'autorisation ou d'approbation administratives. Selon la localisation du programme ou projet, à l'intérieur ou à l'extérieur du site Natura 2000, différents cas sont distingués.

Les préfets ont en outre la possibilité d'arrêter une liste supplémentaire de catégories de programmes et de projets, à inscrire au DOCOB, devant faire l'objet d'une évaluation des incidences afin de mieux prendre en compte les spécificités de conservation et de gestion de chaque site Natura 2000.

PERIMETRE D'APPLICATION ET PRINCIPAUX SECTEURS CONCERNES

Principaux secteurs (non exhaustif) Ensemble du site Natura 2000

Surface concernée estimée Ensemble du site - 7426 ha

Principaux statuts réglementaires -

Principaux statuts fonciers -

DESCRIPTION DE L'ACTION ET DISPOSITIF DE MISE EN OEUVRE

Description de l'action

- Diffuser le plus largement possible la connaissance de la réglementation en la matière (Loi sur l'eau, site classé, régime d'autorisation ou d'approbation donnant lieu à l'établissement d'une étude ou d'une notice d'impact) en lien avec l'action ANI01.

En outre, dans le cadre du volet "sensibilisation du public" du programme LIFE + LAG'LAGUNE sont prévus des modules de formation spécifiques pour l'étang de l'Or, dont deux formations de décideurs (collectivités territoriales).

Dispositif de mise en oeuvre Mesure non contractuelle - animation DOCOB - LIFE LAG'NATURE

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Indicateur(s) de réalisation Nombre et nature des actions de communication et/ou de formation mises en œuvre, participation à des réunions relatives à des projets

Indicateur(s) de résultat Nombre de personnes touchées

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN OEUVRE

2009	2010	2011	2012	2013	2014
	LIFE+	LIFE+			

BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS*Contribution prévisionnelle des partenaires financiers (%)*

Réalisations (non exhaustif)	Coûts	Principal dispositif financier	Etat	UE	Ag.eau	Region	Dpt34	EPCI	Autres
Formations des décideurs	1687	LIFE + LAG'NATURE	0	50	0	30	0	20	0
Diffusion de la connaissance du régime d'évaluation des incidences (inclus dans ANI01)		Mesure 323A axe 3 PDRH							

Coût de l'action sur 6 ans (Euros) 1687**Remarques** Financeur Collectivité : SMGEO**MISE EN OEUVRE DE L'ACTION HORS DISPOSITIF CONTRACTUEL**

**Maîtres d'ouvrage
présentis** SMGEO en partenariat avec le CEN-LR (LIFE LAG'NATURE)

Partenaires Services de l'Etat (DDAF, DIREN), experts naturalistes, bureaux d'étude